



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

DIVISION PRÉ-NATIONALE 1 ET 2

DIVISION RÉGIONALE 1 ET 2

PROVENCE – ALPES - CÔTE D'AZUR

SAISON 2013-2014

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur.

RAPPEL IMPORTANT :

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes au niveau Régional, les associations doivent :

- ↳ Disposer pour chaque équipe engagée d'un **JA1** pouvant officier au moins 7 fois par saison et licencié au titre de l'association pour la PN1 et PN2.
- ↳ Engager une équipe dans une compétition de jeunes.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- ↳ Le championnat se déroule en 2 phases distinctes.
- ↳ Elle est composée de :
 - **2 poules non géographiques** de 6 équipes à **4 joueurs** pour la PN1
 - **2 poules non géographiques** de 6 équipes à **4 joueurs** pour la PN2
 - **4 poules non géographiques** de 8 équipes à **4 joueurs** pour la R1
 - **8 poules géographiques** de 8 équipes à **4 joueurs** pour la R2
- ↳ Le responsable du championnat fait la proposition de poules qui est validée par sa commission, puis par la Commission Sportive Régionale.
 - Il part d'un serpent intégral par rapport au classement des équipes sur la phase précédente.
 - **Pour la R2**, afin de **respecter** la notion de poules géographiques et limiter les déplacements les plus longs (approximativement 2 heures au maximum de trajet), il **peut permute les équipes de poules** en échangeant **exclusivement** les équipes ayant **fini à la même position** dans leurs poules respectives : les 2èmes de poules entre eux, les 3èmes de poules entre eux.....tous les montants entre eux.
 - **Dans la mesure du possible**, les 2 équipes les plus excentrées de chaque poule seront placées de manière à recevoir 4 fois et ne se déplacer que 3 fois.
 - Concernant la R2 le responsable du championnat essaiera dans la mesure du possible de répartir les équipes en 3 zones géographiques afin de limiter un peu plus les déplacements
 - Il empêchera 2 équipes du même club de se retrouver dans la même poule.

- ↳ Les rencontres des 7 journées se disputent **en s'arrêtant au score acquis en PN1 et PN2 (avec un arbitrage partagé OBLIGATOIRE)**, en jouant toutes les parties pour la R1 et R2 (14 parties avec un arbitrage partagé OBLIGATOIRE, pour tous les niveaux)
- ↳ **Play Off** : à l'issue de chaque phase de **PN1 et PN2**, les équipes des deux poules seront placées en poule de 4 d'après le tableau suivant :
 - POULE A** : les premiers et seconds de chaque poule.
 - POULE B** : les troisièmes et quatrièmes de chaque poule.
 - POULE C** : les cinquièmes et sixièmes de chaque poule.

Le tableau des rencontres est le suivant :

Journée 6

2ème de poule B contre 1er de poule A
 1er de poule B contre 2ème de poule A
 4ème de poule B contre 3ème de poule A
 3ème de poule B contre 4ème de poule A
 6ème de poule B contre 5ème de poule A
 5ème de poule B contre 6ème de poule A

Journée 7

1er de poule A contre 1er de poule B
 2ème de poule A contre 2ème de poule B
 3ème de poule A contre 3ème de poule B
 4me de poule A contre 4ème de poule B
 5ème de poule A contre 5ème de poule B
 6me de poule A contre 6ème de poule B

- Les points pour les rencontres entre les équipes d'une même poule sont conservés en fonction du résultat de leur confrontation dans leur poule respective.
- Les équipes nommées en premier jouent à domicile.

MONTÉES :

↳ **En PN1**, à l'issue de chaque phase, l'équipe classée 1^{ère} des Play Off accède à la Nationale 3.
 Le vainqueur de la poule A des play-off de la phase 2 sera champion PACA et le deuxième vice-champion.
 Le deuxième de la poule A peut être amené à monter en Nationale 3 (sans certitude), en fonction des montées qui seront accordées à notre ligue.

↳ **En PN2** : à l'issue de chaque phase les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} des Play off accèdent à la PN1.
 Le vainqueur de la poule A des play-off de la phase 2 sera champion PACA et le deuxième vice-champion.

- ↳ **En R1**, à l'issue de chaque phase, les équipes classées 1^{ère} de chacune des poules de R1 accèdent à la Pré nationale 2.
- ↳ **En R2**, à l'issue de chaque phase, les équipes classées 1^{ère} de chacune des poules de R2 accèdent à la R1.

- ↳ A l'issue de la seconde phase, les équipes classées 1^{ère} de chaque poule de R1 et R2 doivent impérativement participer à la journée titre, si celle-ci est organisée. La non participation à cette journée « Titre R1 PACA » et « Titre R2 PACA » entraînera la stricte application des règlements fédéraux, à savoir : « **84.5 - Forfait au cours de la “journée des titres”** » : lorsque l'accession en division supérieure est acquise avant la “journée des titres”, un forfait lors de cette journée entraîne la sanction suivante : **confiscation de la caution, règlement de la péréquation (si celle-ci est prévue) et non-accession en division supérieure.**

DESCENTES :

- A l'issue de chaque phase de Pré-Nationale, les équipes classées 12^{ème} des Play off descendant dans la division inférieure, sans repêchage possible. D'autres descentes supplémentaires pourront s'appliquer en fonction des descentes de Nationale 3.
- ↳ A l'issue de chaque phase, et en fonction des descentes de PN1 et PN2, les équipes classées 8ème et 7ème de chacune des poules de R1 descendent en Régionale 2 et celles de R2 en Départementale, sans repêchage possible pour les 8èmes de poule.
- ↳ En cas de descente plus importante d'équipes de Pré nationale, les équipes classées 6ème, puis les 5ème, etc. descendent également en Régionale 2.
- ↳ Pour les désistements de montées et descentes, application de l'article fédéral 14.2.
Dans ce championnat, un club ne peut inscrire qu'une seule équipe au maximum par poule.

FORMULE DE COMPÉTITION ET COMPOSITION DES ÉQUIPES

- ↳ Les équipes sont composées de 4 joueurs en 1 groupe unique, avec placement libre des joueurs.
- ↳ Les équipes doivent être complètes (4 joueurs).

En PN1 et PN2 : une équipe se déplaçant avec 3 joueurs n'est pas considérée comme FORFAIT, cependant, elle sera déclarée perdante par pénalité, inscrira 0 point et aura une pénalité financière. Si une équipe se présente une 2^e fois incomplète, il y aura perte de la caution.

En R1 et R2 : une équipe se déplaçant avec 3 joueurs n'est pas considérée comme FORFAIT et par conséquent ne perd pas sa caution (mais paye une amende pour équipe incomplète). A moins de 3 joueurs, l'équipe sera déclarée perdante par pénalité, inscrira 0 point et aura une pénalité financière. Si une équipe se présente une 2^e fois incomplète, il y aura perte de la caution.

- ↳ Lors d'une équipe incomplète, le double 1 doit se jouer **obligatoirement**.
- ↳ Une équipe peut comporter **2 féminines au maximum**.
- ↳ La rencontre se joue sur 2 tables.

LIMITE DE CLASSEMENT POUR LA COMPOSITION D'EQUIPE

- ↳ **PN1** : Ne sont autorisés à jouer en **PN 1** que les joueurs et joueuses possédant au minimum 1100 points sur leur licence.
- ↳ **PN2** : Ne sont autorisés à jouer en **PN 2** que les joueurs et joueuses possédant au minimum 900 points sur leur licence.
- ↳ **R1** : Au moins **3** des 4 joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 900 points (classés 9 minimum), par rapport au classement du début de phase en cours, doivent figurer sur la feuille de rencontre pour la R1.
- ↳ **R2** : Au moins **3** des 4 joueurs ayant un nombre de points égal ou supérieur à 700 points (classés 7 minimum), par rapport au classement du début de phase en cours, doivent figurer sur la feuille de rencontre pour la R2.

Ordre des parties :

- Toutes les parties de la rencontre se jouent dans l'ordre de la feuille de rencontre.
- **R1 & R2** : La rencontre se déroule en 14 parties en score complet (pas d'arrêt au score acquis).
- **PN1 & PN2** : La rencontre se déroule en 14 parties avec arrêt au score acquis.
- L'ordre des parties sera le suivant :
AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – DOUBLE1 – DOUBLE 2 – AY – CW – DX - BZ

Horaire officiel des rencontres :

- Samedi 17 heures pour la PN1
- Dimanche 14 heures avec possibilité de dérogation (par phase) pour la PN2, R1, R2. Le club recevant choisit l'horaire de la rencontre : samedi 17 heures ou dimanche à 10 heures ou dimanche à 14 heures. L'horaire choisi sera effectif pour toutes les journées de ce club.
- Le club qui se déplace ne peut pas refuser cet horaire.
- En PN1 et PN2 : Le juge arbitre doit être **neutre**.
- En R1 et R2 : Le Juge Arbitre est fourni par le club recevant. Il ne doit en aucun cas être joueur de la rencontre ni jouer dans la salle pour une autre équipe. Cependant, une dérogation est possible pour que le juge-arbitre puisse être joueur pour la saison 2013/2014 uniquement.
- Les reports de rencontre sont interdits.
- Dans le cas de sélection Régionale, Nationale ou Internationale, l'association d'un joueur concerné peut demander le changement de date à la Commission Sportive Régionale
- L'avancement d'une rencontre ne peut être autorisé que par la Commission Sportive Régionale. Dans ce cas, l'accord écrit des deux adversaires devra être transmis au secrétariat de la ligue (au moins 15 jours avant la date officielle) qui le transmettra aussitôt à la Commission Sportive Régionale pour accord.
- Même procédure pour le changement éventuel de salle. Dans le cas où une rencontre aurait été avancée que ce soit pour l'horaire ou pour la date sans avoir reçu l'accord préalable de la Commission Sportive Régionale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité. De plus, les frais de juge arbitrage leur seront imputés.

Réclamation :

Un club désirant voir une réclamation traitée doit adressée un courrier en recommandé au président de la commission sportive Régionale (mise en jeu de la caution du championnat remboursée en cas de gain de cause).

Conditions matérielles :

- L'espace de jeu doit être au minimum de 12m x 6m x 4m pour chacune des 2 tables.
- Lors de la présence de plusieurs tables rangées parallèlement, la suppression des entourages latéraux peut permettre de ramener la deuxième dimension à 12m x 5.50m.
- Une dérogation exceptionnelle pourra être accordée pour des salles ne respectant pas les dimensions réglementaires précisées ci-dessus à condition qu'elles ne soient pas inférieures à 10mx 5m x3.50m. Cette dérogation n'est accordée que pour une saison sportive et seulement pour les rencontres de poules à l'exclusion des rencontres de classement, et aucune équipe ne sera autorisée à jouer si la dérogation demandée à la Commission Sportive Régionale n'a pas été accordée.
- Le Juge-arbitre doit avoir la visibilité sur les 2 tables simultanément.
- Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées et sur des tables homologuées par la F.F.T.T.
- Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque, même référence, même couleur. Celles-ci sont fournies par l'association qui reçoit, qui doit fournir un nombre suffisant de balles de couleur blanche ou jaune pour assurer le bon déroulement de la rencontre.

DESTINATION DES RÉSULTATS

☞ **Les deux premières feuilles de rencontre** (jaune et bleue) doivent être adressées par courrier rapide, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi), **sous peine d'amende à :**

**Ligue de Tennis de Table PACA
22 Rue Joseph THORET
ZI du Tubé Nord
13800 ISTRES**

(Les feuilles bleues seront envoyées par le secrétariat au responsable de la CSR pour les amendes)

☞ Les résultats doivent être saisis sur le site FFTT avant le dimanche 12 heures pour la PN1

☞ Les résultats doivent être saisis sur le site FFTT avant le lundi 12h pour la PN2, R1 et R2. Les feuilles de rencontre doivent être saisies sur SPID, espace Mon Club avant le mardi 12h sous peine d'amende.